



«MES ENFANTS ONT PEUR»

AGGRAVATION DE LA CRISE DES DROITS HUMAINS AU BURUNDI

INDEX AI: AFR 16/3116/2015

22 DÉCEMBRE 2015

RÉSUMÉ

Une attaque lancée le 11 décembre avant l'aube contre trois sites militaires de Bujumbura a paralysé la ville. Des tirs d'armes automatiques, et parfois d'armes plus lourdes, se sont fait entendre toute la journée. La plupart des habitants sont restés chez eux et les rues étaient désertes.

Le lendemain, un porte-parole de l'armée a livré la version officielle des événements. «Le bilan final des attaques d'hier est de 79 ennemis tués, 45 prisonniers et 97 armes saisies. De notre côté, huit soldats et policiers ont été tués et 21 blessés», a-t-il indiqué aux journalistes¹.

Cependant, il y a aussi eu des victimes en dehors des sites militaires. Des corps – dont beaucoup étaient ceux de jeunes gens – jonchaient les rues de certains quartiers résidentiels. Une grande partie de ces personnes avaient été abattues d'une balle dans la tête et au moins une avait été ligotée. Les voisins et d'autres témoins ont expliqué que des policiers avaient traîné de nombreuses victimes hors de chez elles et tiré à bout portant. D'autres personnes, y compris un adolescent de 15 ans sans arme, avaient été tuées au moment même où elles avaient mis le pied à l'extérieur.

«Il était terrifié par la fusillade nourrie qui se déroulait devant la maison alors il a couru jusqu'à la porte de derrière pour aller se cacher dans les toilettes, a déclaré sa mère à Amnesty International. Il avait à peine fait deux pas [dehors] lorsqu'il a été touché à la tête, au bras gauche et au flanc. Il est mort sur le coup².»

Le fait de qualifier les personnes décédées d'« ennemis » donne l'impression qu'il s'agissait de combattants de l'opposition alors que, de toute évidence, ce n'était pas le cas d'une grande partie d'entre elles. Bien que certaines des victimes – dont on ignore le nombre – aient pu effectivement participer à l'attaque des sites militaires ou affronter les forces de sécurité dans des quartiers résidentiels, il ne fait aucun doute que beaucoup ne l'ont pas fait. Les personnes qui ont pu être identifiées n'avaient qu'un point commun: elles vivaient dans des quartiers associés à l'opposition. Nyakabiga, Musaga, Mutakura, Cibitoke, Jabe et Ngagara, où les forces de sécurité ont mené des opérations intensives, sont connus pour être des bastions protestataires; c'est là que les manifestations contre le troisième mandat du président Pierre Nkurunziza ont débuté en avril 2015. Ce sont aussi des quartiers dont la majorité des habitants sont tutsis.

Au regard du droit international, les services chargés du maintien de l'ordre ne doivent utiliser la force que de manière proportionnée et face à une menace réelle. Cependant, il semble que la police burundaise ait parfois eu recours à la force sans discrimination. Pire encore, en tuant délibérément des personnes qui se trouvaient sous

¹ Reuters, "Eighty seven people killed during day of clashes in Burundi capital – army", 12 décembre 2015. Disponible sur <http://af.reuters.com/article/rwandaNews/idAFL8N1410FZ20151212> (consulté le 18 décembre 2015).

² Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

leur contrôle, y compris des civils qui ne constituaient aucunement une menace, les forces de sécurité ont violé l'interdiction formelle des exécutions sommaires et extrajudiciaires par le droit international.

Il est difficile d'évaluer le nombre total de civils tués par la police le 11 décembre. Au moins 21 personnes ont été tuées à Nyakabiga et 12 à Musaga, où une délégation d'Amnesty International s'est rendue le 12 et le 13 décembre, respectivement. D'autres homicides auraient eu lieu dans les quartiers de Jabe et de Ngagara. Les sources issues de partis d'opposition et de la société civile ont cité des chiffres des personnes tuées, bien au-delà du bilan officiel, et ont fait rapport crédible de l'usage des fosses communes. Compte tenu de la méthode utilisée par le gouvernement pour se débarrasser des corps, du climat de peur dans lequel vit une grande partie de la population et de l'insécurité (les affrontements ont duré toute une partie de la journée), il a été impossible de dresser un bilan précis. Néanmoins, il ne fait aucun doute que le 11 décembre aura été la journée la plus meurtrière depuis le début des troubles politiques, en avril 2015.

Certains corps ont été retirés aux familles et emportés dans des lieux inconnus. La mère de l'adolescent de 15 ans a déclaré que des employés de la mairie étaient venus récupérer la dépouille de son fils en camion.

«J'ai demandé où ils l'emmenaient mais je n'ai pas obtenu de réponse», a-t-elle expliqué à Amnesty International³.

Bien que des unités régulières de la police aient participé aux opérations, ce sont des unités spéciales comme la brigade antiémeute et l'Appui pour la protection des institutions (API) qui se sont rendues coupables des violations les plus graves. En outre, des membres de la ligue de jeunes proche du parti au pouvoir, les *Imbonerakure*, auraient aussi joué un rôle dans les événements; des témoins les ont reconnus en civil⁴.

La répression violente du 11 décembre a illustré une escalade dramatique en termes d'ampleur et d'intensité par rapport aux précédentes opérations. Cependant, le mode opératoire – exécutions extrajudiciaires, pillages et vols systématiques, arrestations arbitraires et ciblage des bastions présumés de l'opposition – était le même qu'auparavant. Depuis le début des manifestations, en avril, la police a réalisé de nombreuses opérations violentes à moindre échelle, comme l'explique le présent document.

Les autorités burundaises sont confrontées à une situation d'insécurité, caractérisée par des assassinats politiques et des attaques sporadiques visant la police, outre les signes de plus en plus flagrants d'une rébellion armée organisée. Pourtant, elles disposent de tout un arsenal juridique, dont elles doivent se servir en respectant les droits humains et l'état de droit, afin d'endiguer le problème. Il est nécessaire de canaliser les forces de sécurité afin qu'elles cessent les pratiques abusives dont elles sont devenues coutumières. Le 17 décembre, le procureur général a annoncé qu'un collège de magistrats avait été chargé d'enquêter sur les exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises le 11 décembre et de remettre un rapport à ce sujet dans un délai d'un mois⁵.

Le présent document se fonde sur les conclusions d'une mission d'établissement des faits qui s'est déroulée à Bujumbura pendant deux semaines en décembre 2015. Des délégués d'Amnesty International ont rencontré des victimes et des témoins d'infractions au regard du droit international et de violations des droits humains, des défenseurs des droits humains, des avocats, des journalistes, des représentants d'organisations humanitaires, des policiers et d'autres personnes détenant des informations sur les événements actuels. Ils se sont aussi entretenus, par téléphone, avec le porte-parole du ministère de la Sécurité publique. Les entretiens ont été menés principalement en français et, dans une moindre mesure, en kirundi avec traduction en français.

OPÉRATIONS DE POLICE DU 11 DÉCEMBRE

Le 11 décembre avant l'aube, trois sites militaires ont été attaqués à Bujumbura: le camp de Ngagara, dans le nord de la ville, l'Institut supérieur des cadres militaires (ISCAM) et le camp de base, situés tous les deux dans le quartier de Musaga (sud de la ville)⁶. Les assaillants appartiendraient à un mouvement de rébellion armé et hostile

³ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

⁴ Un représentant de la police a informé Amnesty International que de nombreux *Imbonerakure* portaient maintenant des uniformes de policiers et intégraient des unités pendant les opérations. Témoignage recueilli par Amnesty International, Bujumbura, décembre 2015.

⁵ Le procureur général, Valentin Bagorikunda, a annoncé la nouvelle dans un communiqué de presse le 17 décembre 2015.

⁶ Reuters, "Burundi military sites attacked, 12 insurgents killed", 11 décembre 2015. Disponible sur <http://uk.reuters.com/article/uk-burundi-unrest-idUKKBN0TU0DQ20151212> (consulté le 18 décembre 2015). Un camp

au régime et cherchaient avant tout, semble-t-il, à dérober des armes et des munitions⁷.

Au bout de quelques heures, les autorités ont annoncé que les attaques avaient échoué et que 12 des assaillants avaient été tués⁸. À ce moment-là, les forces de sécurité, plus particulièrement la police, ratissaient un certain nombre de quartiers prétendument aux mains de l'opposition, notamment Nyakabiga, Musaga, Mutakura, Cibitoke, Jabe et Ngagara. Elles bloquaient les avenues principales, empêchant ainsi toute sortie, et parcouraient les quartiers en file indienne.

La population a l'habitude des fréquentes opérations de sécurité mais de nombreux témoins avec lesquels les délégués d'Amnesty International se sont entretenus ont confirmé que celles du 11 décembre avaient été les plus intensives depuis le début de la crise. Les agents étaient plus nombreux et les violences, plus systématiques⁹.

«Oui, des mauvais traitements ont été infligés pendant les manifestations, a expliqué un habitant de Nyakabiga. Mais la police a eu un comportement différent hier¹⁰.»

La police est arrivée à Nyakabiga entre 7 h 30 et 7 h 45. Bien que l'on ignore qui a fait feu en premier, de multiples témoins ont confirmé que des jeunes armés – des habitants du quartier, semble-t-il – avaient tenté d'empêcher les agents d'entrer. Selon eux, des échanges de tirs nourris ont eu lieu pendant plusieurs heures¹¹ et la police a même battu en retraite à un moment donné. Un témoin a déclaré que les combattants disposaient d'au moins une arme plus lourde et plus puissante qu'un fusil automatique, dont le bruit était caractéristique¹².

Les affrontements se sont poursuivis jusqu'à 13 heures environ dans certaines parties du quartier et un peu plus tard dans d'autres. À 15 heures, les affrontements avaient totalement cessé et, selon des témoins, des unités spéciales de la police étaient arrivées en renfort¹³. Jusqu'à 17 heures environ, des policiers ont effectué des perquisitions; ils cherchaient apparemment des combattants armés et des caches d'armes. Dans certaines rues, les fouilles ont été réalisées dans des maisons associées avec des manifestants ou des opposants politiques tandis que, dans d'autres, elles étaient moins ciblées.

La police est entrée de force dans de nombreux logements et a ordonné aux hommes, même âgés dans certains cas, de sortir et de s'asseoir dans la rue. Elle n'a produit aucune autorisation. Plusieurs habitants ont déclaré avoir été menacés et battus pendant les perquisitions. Des personnes, principalement des jeunes hommes, ont été arrêtées.

Un témoin a raconté : «La police disait: "C'est vous qui cachez les assaillants. Vous êtes complices." Ils insultaient les gens, les traitaient de chiens¹⁴.» Les habitants avaient l'interdiction de quitter leur domicile à moins que la police ne le leur ordonne.

Par ailleurs, des policiers se sont livrés à des pillages et des vols à grande échelle: ils ont dérobé de l'argent, des téléphones portables, des ordinateurs et d'autres objets de valeur, et se sont servis en nourriture et en bière dans les kiosques et les bars. «Ils ont pris les 40 000 francs que je gardais pour payer l'eau et l'électricité, a déclaré un

militaire se trouvant à Majejuru, à une quarantaine de kilomètres de Bujumbura, aurait aussi été pris pour cible.

⁷ Selon les pouvoirs publics, les attaques visaient aussi à permettre de libérer des détenus de la prison centrale. Pourtant, cet établissement n'a pas été attaqué. Al Jazira, "Burundi military sites attacked, leaving at least 12 dead", 11 décembre 2015. Disponible sur <http://america.aljazeera.com/articles/2015/12/11/burundi-military-sites-attacked.html> (consulté le 18 décembre 2015).

⁸ Al Jazira, "Burundi military sites attacked, leaving at least 12 dead", 11 décembre 2015 (citation du porte-parole de l'armée, Gaspard Baratuza).

⁹ Entretien d'Amnesty International avec 10 témoins, Bujumbura, décembre 2015.

¹⁰ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

¹¹ Entretien d'Amnesty International avec trois témoins, Bujumbura, décembre 2015.

¹² Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

¹³ Entretien d'Amnesty International avec deux témoins, Bujumbura, décembre 2015.

¹⁴ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

habitant. Et ils ont pris 120 000 chez notre voisin d'en face¹⁵.»

C'est lors des fouilles que le comportement des policiers a été le plus violent. On ignore si des agents ont été tués ou blessés à Nyakabiga mais les forces de sécurité semblaient fortement animées par la vengeance¹⁶. Des hommes ont été contraints à sortir de chez eux et abattus à faible distance; certains ont même été tués à l'intérieur, à peine la porte ouverte. Au moins 21 hommes ont été tués par la police, selon des habitants ayant retrouvé des corps dans la rue, les maisons et les caniveaux de drainage le lendemain en début de matinée. Lorsque les délégués d'Amnesty International se sont rendus à Nyakabiga le 12 décembre au matin, peu après l'évacuation des corps, on leur a indiqué où huit d'entre eux avaient été découverts. À trois endroits, il y avait des mares de sang et, à deux autres, ils ont constaté des éclaboussures de sang et des traces indiquant que les lieux avaient été nettoyés récemment¹⁷. Le quartier était jonché de douilles.

Le 12 novembre, la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB) aurait indiqué que 10 autres corps avaient été découverts dans la Ntakangwa, une rivière qui coule entre Nyakabiga et Kigobe, près de l'avenue de l'Imprimerie mais Amnesty International n'est pas en mesure de confirmer cette information.

À Nyakabiga, la plupart des corps ont été récupérés par la mairie et la police vers 10 heures du matin.

L'une des victimes était un adolescent qui vendait des œufs dans la rue. Sa dépouille se trouvait dans un petit kiosque de la 17^e avenue, à Nyakabiga 1, où les délégués d'Amnesty International ont vu une mare de sang et un panier à œufs vide¹⁸.

Quelques mètres plus loin, au coin de la 16^e avenue, Innocent Ntawumbabay, un vendeur de lait de 44 ans, a été tué dans son studio. Les délégués d'Amnesty International ont photographié une grande tache de sang sur le sol et des éclaboussures au mur, ce qui corrobore le témoignage des habitants indiquant qu'il serait mort sur le coup. Selon ces personnes, des policiers lui ont ordonné d'ouvrir la porte et l'ont exécuté immédiatement. Il était environ 15 heures¹⁹.

Charles²⁰, vraisemblablement proche de la cinquantaine, gagnait sa vie en trouvant à ses clients des logements à louer. Il vivait sur la 10^e avenue mais, selon des habitants, il a été blessé au pied au début des affrontements et des policiers l'ont trouvé dans une maison de la 16^e avenue où il se cachait et l'ont « achevé » sur place vers 17 heures²¹. Les serrures de tous les studios de la cour commune où il a été tué avaient visiblement été forcées et certaines détruites au moyen d'une arme à feu. Un autre habitant du bâtiment a été touché alors qu'il se trouvait à l'intérieur et il n'a pu se rendre à l'hôpital que le lendemain²².

Maregarege, un employé de maison d'une trentaine d'années, a été tué alors qu'il avait trouvé refuge dans une petite résidence située derrière la mosquée, entre les 13^e et 14^e avenues. Des témoins ont déclaré que des policiers avaient pénétré dans la mosquée et tiré depuis l'étage supérieur. Lorsqu'ils étaient entrés dans la résidence, ils avaient découvert Maregarege qui se cachait dans une pièce abandonnée, dépourvue de porte, et avaient immédiatement tiré sur lui. «Comme il ne se trouvait pas à son domicile, la police l'a peut-être soupçonné

¹⁵ 40 000 francs burundais équivalent approximativement à 25 dollars des États-Unis et 120 000 francs, à 75 dollars. Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

¹⁶ Il est important de préciser que plusieurs opérations dans lesquelles des civils sans arme ont été tués se sont déroulées après que la police a subi des attaques, dont certaines ont fait des morts et des blessés parmi les agents. Voir, par exemple, le document de Human Rights Watch intitulé *Burundi: President's Speech Instills Fear as Killings Increase* ligne de conduite Should Not Use Excessive Force, 10 novembre 2015. Disponible sur <https://www.hrw.org/news/2015/11/10/burundi-presidents-speech-instills-fear-killings-increase> (consulté le 18 décembre 2015).

¹⁷ Par ailleurs, les délégués d'Amnesty International ont pu comparer les photos qu'ils avaient prises à chaque endroit avec celles prises plus tôt dans la journée, sur lesquelles on voyait les corps. Ils ont aussi vu des photos montrant des corps dans d'autres lieux et en ont vérifié l'authenticité en analysant les métadonnées contenues dans les fichiers.

¹⁸ Entretien d'Amnesty International avec des témoins, Bujumbura, décembre 2015.

¹⁹ Entretien d'Amnesty International avec des témoins, Bujumbura, décembre 2015.

²⁰ Lorsque le nom de famille des victimes n'est pas mentionné, cela signifie qu'Amnesty International l'ignore.

²¹ Entretien d'Amnesty International avec des témoins, Bujumbura, décembre 2015.

²² Entretien d'Amnesty International avec deux témoins, Bujumbura, décembre 2015.

d'être un militant», a suggéré un témoin. Rien ne laissait penser que Maregarege était armé²³.

D'autres corps ont été trouvés dans la rue. Celui de Raoul Nijimbere, 41 ans, a été découvert sur la 15^e avenue; cet homme souffrait, semble-t-il, de troubles mentaux. Parmi les victimes identifiées par des habitants figuraient un enseignant qui se rendait au travail, un vendeur de téléphones portables, un handicapé physique et deux conducteurs de taxi-vélos.

Plusieurs habitants auraient été placés en détention au cours de l'opération. L'un d'eux, un célèbre basketteur du nom de Jean-Jacques, se trouvait dans la résidence de la 16^e avenue où Charles a été tué. Il est apparu ensuite dans une séquence vidéo montrant des personnes détenues par la police ou l'armée, qui a circulé sur les réseaux sociaux le lendemain. Il portait une tenue de sport et expliquait qu'il était un joueur de basket, pas un combattant. Les délégués d'Amnesty International se sont entretenus avec deux témoins qui ont reconnu et identifié des personnes apparaissant dans la séquence. D'autres personnes ont été arrêtées à Nyakabiga, notamment Richard, Lambert et Arlette.

Des opérations de sécurité intensives ont aussi eu lieu le 11 décembre dans le quartier de Musaga, où se trouvent l'ISCAM et le camp de base. Contrairement à Nyakabiga, dont la population a pu sortir de chez elle le samedi, beaucoup d'habitants de Musaga ont été contraints à rester à l'intérieur une grande partie de la journée. Alors que de nombreuses photos des corps retrouvés à Nyakabiga le samedi matin ont circulé, plusieurs habitants de Musaga qui ont parlé aux délégués d'Amnesty International ont déclaré que, en raison de la présence de policiers et d'informateurs, il était trop risqué de prendre des photos dans ce quartier. En effet, lorsque les délégués se sont rendus sur place le 13 décembre, il y avait un fort contingent de policiers et de militaires posté à chaque croisement de l'avenue principale et le sentiment de peur était palpable.

Des habitants ont expliqué avoir entendu de violents affrontements le 11 décembre au matin. Au début, les bruits de tirs et de détonations provenaient des camps militaires situés à la périphérie de Musaga. Plus tard dans la matinée, la fusillade s'est étendue aux zones résidentielles. «Les jeunes se battaient contre la police», a déclaré un habitant²⁴.

Les combats se sont poursuivis jusqu'à 14 heures environ. Lorsque les fusillades ont cessé, la police a fait du porte à porte, souvent fracturant des serrures au moyen de machettes et de pistolets. Un témoin, caché derrière sa maison, a vu des policiers tirer des hommes hors de chez eux et les abattre. Les tirs se sont poursuivis jusque vers 20 heures. Lorsqu'il est sorti de sa cachette, le témoin a aperçu six corps dans la rue et dans des caniveaux, ainsi que des corps entassés derrière une école servant de poste de police²⁵. Un autre témoin a déclaré que plusieurs corps se trouvaient sur la 12^e avenue, l'une des avenues principales du quartier²⁶.

Un adolescent de 15 ans figurait parmi les victimes²⁷. Effrayé par la présence policière devant chez lui, en particulier par le bruit des tirs, il a tenté de se réfugier dans les toilettes situées au fond de l'arrière-cour familiale vers 10 h 30. «Il avait à peine fait deux pas [dehors] lorsqu'il a été touché à la tête, au bras gauche et au flanc, a expliqué sa mère à Amnesty International. Il est mort sur le coup.»

Le corps est resté devant la porte tout le vendredi car la police a interdit à sa famille de l'enlever. Des employés de la mairie sont venus le récupérer en camion le samedi en fin de journée mais n'ont pas révélé où ils l'emmenaient. «Je ne sais pas où il se trouve ni s'il a été enterré», a déclaré la mère de l'adolescent en pleurant²⁸.

Un jeune homme d'une autre zone de Musaga a décrit l'intervention des policiers à son domicile :

«C'était vendredi matin très tôt. Ils m'ont ordonné de leur montrer où les armes étaient cachées. J'ai répondu que je ne savais pas, que je n'en avais aucune. Ils ont menacé de me tuer. Ils m'ont passé à tabac à l'intérieur avant de me tirer dehors, où se trouvaient d'autres jeunes hommes. Ils nous ont poignardés en

²³ Entretien d'Amnesty International avec des témoins, Bujumbura, décembre 2015.

²⁴ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

²⁵ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

²⁶ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

²⁷ Un autre mineur, Samuel Ntunzwenimana, aurait été tué dans le quartier de Jabe et serait mort le lendemain faute de soins médicaux. Témoignages recueillis par Amnesty International, Bujumbura, décembre 2015.

²⁸ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

pleine rue. J'ai essayé de m'enfuir. Ils ont ouvert le feu dans ma direction mais, grâce à Dieu, j'ai réussi à courir jusqu'à l'arrière d'une autre maison pour me cacher. »

Ses voisins l'ont averti que la police était revenue plus tard chez lui et lui ont conseillé de ne pas rentrer²⁹.

Le 6 décembre, un autre jeune homme avait été arrêté à Musaga et emmené dans un lieu inconnu. Son frère a indiqué à Amnesty International qu'il avait trop peur pour demander où il se trouvait : « Si j'étais parti à sa recherche, j'aurais été arrêté aussi. » Le reste de la famille vit à l'intérieur du pays. Le 12 décembre, un ami commun a appelé le frère du disparu pour lui dire que le corps de celui-ci se trouvait parmi ceux découverts à Mutakura. La police a, semble-t-il, empêché cet ami de récupérer la dépouille afin qu'elle puisse être enterrée et a emmené celle-ci dans un lieu inconnu³⁰.

Une femme ayant été témoin des événements a expliqué à Amnesty International que, lorsque des habitants de son quartier avaient tenté d'ouvrir leur porte pour regarder dehors le samedi matin, des militaires en faction dans la rue leur avaient ordonné de rester à l'intérieur. L'armée a de nouveau perquisitionné dans plusieurs logements ce jour-là. Le samedi après-midi et le dimanche matin, des policiers sont arrivés dans des pick-up pour emporter les corps et, à 11 heures le dimanche, ceux-ci avaient tous été récupérés³¹.

Le 12 décembre, des informations ont commencé à circuler à propos de corps enterrés dans des fosses communes au cimetière de Kanyosha. Amnesty International n'a pas pu vérifier ces allégations de manière indépendante. Cependant, lorsque ses délégués se sont rendus dans les quatre morgues officielles de Bujumbura l'après-midi même, rien ne laissait penser que de nombreux corps étaient arrivés récemment. L'une des principales était même déserte et semblait vide. Les morgues de deux hôpitaux avaient reçu ce jour-là un et deux corps, respectivement, en provenance des quartiers ciblés.

MULTIPLICATION DES TUERIES MOTIVÉES PAR DES CONSIDÉRATIONS POLITIQUES, Y COMPRIS DES EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

Au cours des derniers mois, Bujumbura a été le théâtre d'une succession ininterrompue de tueries violentes. Selon des témoins, certains étaient purement et simplement des exécutions extrajudiciaires et d'autres ont eu lieu dans des circonstances qui suggèrent des exécutions extrajudiciaires. Le 17 décembre, le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a signalé qu'au moins 400 personnes avaient été tuées depuis le 26 avril 2015³². Si des policiers ont été tués dans des attaques menées par des opposants au gouvernement, de nombreuses victimes sont des personnes en civil qui se trouvaient dans des quartiers considérés comme fiefs de l'opposition et liés aux mouvements de protestation contre un troisième mandat présidentiel de Pierre Nkurunziza. Dans plusieurs cas, la police a lancé dans ces quartiers des opérations meurtrières sans discernement et apparemment en représailles à des attaques contre les forces de sécurité³³.

Le 9 décembre, les délégués d'Amnesty International ont vu les corps de cinq jeunes hommes, tous âgés de moins de 30 ans, qui avaient été tués par la police dans le quartier de Cibitoke le matin même. Selon le porte-parole de la police, ces hommes étaient responsables d'une attaque à la grenade contre la police et ils étaient armés au moment où ils ont été retrouvés³⁴. Pourtant, des témoins ont affirmé que la police était allée chercher ces jeunes

²⁹ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

³⁰ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

³¹ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

³² Allocution d'ouverture (en anglais) prononcée par Zeid Raad Al Hussein, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, à la 24e session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, 17 décembre 2015. Disponible sur <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16895&LangID=E#sthash.5D9NLWcs.dpuf> (consulté le 18 décembre 2015).

³³ Le 30 novembre, le ministre de la Sécurité publique a annoncé lors de son bilan annuel que 34 policiers avaient été tués et 293 blessés par des « insurgés ». Communiqué sur les grandes réalisations du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2015, 30 novembre 2015. Disponible sur http://securitepublique.gov.bi/IMG/pdf/communique_sur_grandes_realisations_du_msp_2015-2.pdf (consulté le 18 décembre 2015).

³⁴ Reuters, "At least seven killed in Burundi", 9 décembre 2015. Disponible sur

chez eux et les avait abattus à courte portée. Le premier à avoir été tué était Arsène Ndayizeye, qui venait de rentrer après une nuit de travail. Les quatre autres victimes – Adrien Miburo, Epitace Ningabire, Benjamin Tuyisabe et Abdoul Karim – étaient tous des chauffeurs de motos-taxis originaires de Ruhororo (province de Ngozi) qui vivaient en colocation³⁵. Les corps étaient regroupés et au moins l'une des victimes a apparemment reçu une balle dans la tête selon un angle de tir (du haut vers le bas) évoquant une exécution extrajudiciaire³⁶.

Le 5 décembre, la police avait abattu Jésus Nkurunziza, un garçon de neuf ans vivant dans le quartier de Cibitoke. Vers 9 heures du matin, quelqu'un avait lancé une grenade sur un véhicule de police qui circulait sur la 14^e avenue, non loin du domicile de l'enfant. Les policiers se trouvant à bord avaient alors ouvert le feu de manière aveugle. Jésus Nkurunziza, qui se dirigeait vers un magasin situé à proximité, avait été touché à trois endroits, notamment au flanc. Il n'est pas mort sur le coup mais s'est vidé de son sang rapidement. La police a mis très longtemps avant d'autoriser les voisins à le transporter à l'hôpital, et il a succombé à une grave hémorragie³⁷.

Certains homicides étaient clairement ciblés. Le 6 novembre, Welly Nzitonda, le fils du défenseur des droits humains le plus respecté du Burundi, Pierre Claver Mbonimpa, a été abattu à Mutakura. Ce jeune homme de 29 ans, qui avait quitté le quartier pour des raisons de sécurité et travaillait comme chauffeur, était revenu ce jour-là pour récupérer ses affaires. Des policiers en patrouille l'ont stoppé entre la 13^e et la 14^e avenues vers 11 heures du matin; selon les rapports, ils l'ont arrêté lorsqu'ils avaient vu le nom de son père sur sa carte d'identité. Après un désaccord avec les militaires présents dans le quartier, les policiers l'ont emmené dans un bâtiment où il a été tué par le chef de la police locale, semble-t-il. Son corps a été retrouvé dans une maison de la 12^e avenue l'après-midi même³⁸.

Pierre Claver Mbonimpa lui-même avait été victime d'une tentative de meurtre le 3 août et son gendre, Pascal Nshimirimana, avait été assassiné à Bujumbura le 9 octobre³⁹. Selon la famille, ces trois attaques ont été menées en représailles au travail de Pierre Claver Mbonimpa en faveur des droits humains.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES, DISPARITIONS FORCÉES ET EXTORSIONS

La dégradation de la situation des droits humains au Burundi se caractérise également par des arrestations arbitraires et des disparitions forcées fréquentes, ainsi que par les extorsions qui semblent systématiques auxquelles se livrent les forces de sécurité et les *Imbonerakure*.

Le 17 décembre, le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a signalé que 3 496 personnes avaient été arrêtées depuis avril, dont 452 de façon arbitraire rien qu'au mois de novembre⁴⁰. Les arrestations arbitraires, en particulier de jeunes hommes vivant dans des quartiers dits contestataires, demeurent une pratique courante.

Les délégués d'Amnesty International se sont entretenus avec deux étudiants qui figuraient parmi les 185 personnes arrêtées lors d'une rafle organisée dans le centre de Bujumbura le 19 novembre au matin. L'opération avait eu lieu à l'endroit connu sous le nom de « Bata », adjacent à l'ancien marché central. Les

<http://af.reuters.com/article/burundiNews/idAFL8N13Y2QO20151209> (consulté le 18 décembre 2015).

³⁵ Entretien d'Amnesty International avec un journaliste, Bujumbura, décembre 2015.

³⁶ Visite de délégués d'Amnesty International à Cibitoke, Bujumbura, 9 décembre 2015.

³⁷ Entretien d'Amnesty International avec un témoin, Bujumbura, décembre 2015.

³⁸ Entretien d'Amnesty International avec des personnes bien au courant de l'affaire, décembre 2015.

³⁹ Amnesty International, Burundi. L'attaque dont a été victime un militant des droits humains renforce le climat de peur, 6 août 2015. Disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/burundi-shooting-of-human-rights-activist-increases-climate-of-fear/>; Front Line Defenders, Update: Burundi – Assassination of family member of human rights defender Pierre Claver Mbonimpa, 15 octobre 2015. Disponible sur <https://www.frontlinedefenders.org/node/29891> (consulté le 18 décembre 2015).

⁴⁰ Allocution d'ouverture (en anglais) prononcée par Zeid Raad Al Hussein, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, à la 24^e session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, 17 décembre 2015. Disponible sur <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16895&LangID=E#sthash.5D9NLWcs.dpuf> (consulté le 18 décembre 2015).

hommes âgés et les femmes ont été autorisés à partir mais les jeunes hommes ont été arrêtés. Ceux-ci ont été emmenés en camion à la Brigade Spéciale de Recherches (BSR), où on leur a ordonné de s'asseoir par groupes de 10.

« Ils nous ont terrorisés. Nous avons peur qu'ils nous tuent, a déclaré l'un d'eux. Desire Uwamahoro [commandant de la brigade antiémeute] était en charge de l'opération. Il nous a dit qu'il serait obligé de nous tirer une balle dans la tête si nous parlions. »

Chaque détenu a été pris en photo devant des conteneurs, son numéro d'identification écrit au-dessus de la tête. Les deux étudiants avec lesquels les délégués d'Amnesty International se sont entretenus et un autre de leurs amis ont dû verser chacun un pot-de-vin de 30 000 francs burundais [environ 20 dollars américains] pour être libérés dans l'après-midi⁴¹.

Plusieurs anciens détenus ont dit à Amnesty International que, pour pouvoir être libérés, ils avaient dû payer une rançon à la police.

Aucune des personnes avec lesquelles les délégués d'Amnesty International ont rencontrées à Bujumbura ne recueillait systématiquement des informations sur les disparitions. Plusieurs ont indiqué aux chercheurs que de nombreuses familles hésitaient à signaler la disparition de leurs proches de crainte que ceux-ci soient soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir rejoint la rébellion armée.

En octobre, un homme a disparu alors qu'il se rendait de Bujumbura à une ville située dans l'est du pays; il avait sur lui une forte somme d'argent destinée à payer le personnel local de son organisation. Le bus dans lequel il se trouvait a été arrêté au petit matin par des *Imbonerakure*, semble-t-il, près d'un bar appartenant à feu le général Adolphe Nshimirimana dans le quartier de Kamenge, à Bujumbura. Après avoir vu sa carte d'identité, les hommes l'ont fait descendre du bus et ont ordonné au chauffeur de repartir.

Lorsqu'elle a appris qu'il n'était pas arrivé à destination, sa famille s'est mise à sa recherche, notamment en contactant des membres du parti au pouvoir et en se rendant à plusieurs reprises dans les locaux du Service National de Renseignements. On l'a orientée sur de fausses pistes et elle ignore toujours où il se trouve. La victime était mariée et son épouse est enceinte⁴².

Son frère a expliqué à Amnesty International: « C'est très difficile. Sans corps à enterrer, c'est très difficile pour la famille. »

ABSENCE D'OBSERVATEURS DES DROITS HUMAINS ET DE MÉDIAS INDÉPENDANTS

Il existe très peu d'articles et d'émissions indépendants sur les violations des droits humains au Burundi à cause de l'absence quasi-totale de médias indépendants et l'affaiblissement délibéré des défenseurs des droits humains.

Les médias indépendants ont été décimés en avril et mai: les stations de radio ont été fermées et le matériel de diffusion a été détruit par la police⁴³. Il n'existe plus de station de radio indépendante émettant au niveau national, ce qui prive ainsi la plupart des Burundais de toute source d'information non gouvernementale⁴⁴. En ce qui concerne la presse écrite, il ne reste qu'un hebdomadaire indépendant, qui subit toutefois une pression énorme et dont le directeur fait l'objet de poursuites pénales⁴⁵.

La communauté des droits humains du Burundi, naguère florissante, est en train d'être démantelée. Aux plans juridiques et administratifs, les organisations de défense des droits humains font l'objet de décisions suspendant

⁴¹ Entretien d'Amnesty International avec une victime, Bujumbura, décembre 2015 ; entretien téléphonique d'Amnesty International avec une victime, Bujumbura, décembre 2015.

⁴² Entretiens d'Amnesty International avec des personnes bien au courant de l'affaire, Bujumbura, décembre 2015.

⁴³ Voir le rapport d'Amnesty International (en anglais) intitulé *Braving Bullets: Excessive force in policing demonstrations*, 27 juillet 2015. Disponible sur <https://www.amnesty.org/en/documents/afr16/2100/2015/en/>, pp. 19-21.

⁴⁴ La radio est de loin la première source d'information pour les Burundais qui ne vivent pas à Bujumbura.

⁴⁵ Une lettre datée du 23 novembre 2015 dans laquelle le procureur général demande l'extradition d'Antoine Kaburahe, directeur du groupe de presse IWACU, par la Belgique.

leurs activités et gelant leurs comptes bancaires⁴⁶. Fait plus inquiétant encore, des défenseurs des droits humains sont victimes de violences physiques et de menaces. Les plus éminents d'entre eux ont été contraints à fuir le pays.

« Mes enfants ont peur », a déclaré l'un des rares défenseurs des droits humains encore présents à Amnesty International⁴⁷.

CONCLUSION

Depuis quelques mois, les habitants de Bujumbura reçoivent presque quotidiennement des informations concernant des corps retrouvés dans la rue. Toutefois, les événements du 11 décembre ont été les plus violents. Nombre des personnes avec lesquelles les délégués d'Amnesty International se sont entretenus dans les jours suivants avaient la sensation qu'un point critique avait été atteint.

Les acteurs régionaux et internationaux doivent tenir compte de cette alerte et joindre le geste à la parole. L'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations unies (ONU) doivent prendre de toute urgence des mesures concertées afin d'empêcher que la situation ne se détériore, en veillant à ce que les violations des droits humains puissent être véritablement dénoncées, en demandant des comptes et en insistant, par exemple, pour que le processus de médiation destiné à résoudre la crise des droits humains puisse progresser.

Les pouvoirs publics sont certes confrontés à une situation extrêmement difficile en matière de sécurité, qui se caractérise par des attaques armées contre les forces chargées du maintien de l'ordre, mais ils doivent y faire face en respectant les droits humains et l'état de droit. À cet égard, ils doivent impérativement commencer par mettre fin à l'impunité absolue dont les forces de sécurité jouissent à l'heure actuelle.

Recommandations

Les autorités burundaises doivent :

- respecter et protéger les droits humains de tous, y compris les opposants politiques réels ou supposés, comme le prévoient la Constitution et les principaux instruments régionaux et internationaux, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- lever les mesures juridiques et financières visant les organisations de défense des droits humains et les médias indépendants ;
- diligenter des enquêtes impartiales et indépendantes sur les infractions au regard du droit international et les violations des droits humains et, s'il existe suffisamment de preuves recevables, traduire toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis des actes criminels devant des tribunaux civils, dans le cadre de procès équitables excluant la peine de mort ;
- relever de leurs fonctions toutes les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions au regard du droit international ou des violations des droits humains tant que les accusations portées contre elles n'auront pas fait l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et qu'elles n'auront pas été blanchies ;
- ratifier sans délai la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, signée par le Burundi en 2007, et reconnaître la compétence du Comité des disparitions forcées pour recevoir et examiner les communications présentées par des victimes ou en leur nom et par d'autres États parties.

L'ONU, l'UA et leurs États membres doivent :

- diligenter de toute urgence, au niveau international, une enquête indépendante et impartiale sur les événements du 11 décembre ;
- veiller à ce que les droits humains fassent l'objet d'un suivi, d'études et de rapports publics en renforçant la présence du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et de l'équipe d'observateurs des droits humains de l'UA au Burundi ;
- assurer qu'un plan d'urgence réaliste et concret est en place afin d'agir rapidement pour protéger des

⁴⁶ Ordonnance ministérielle n° 530/1547 du 23 novembre 2015; lettre du procureur général aux directeurs de toutes les banques de Bujumbura, 19 novembre 2015 ; lettres du procureur général aux directeurs de toutes les banques et institutions de microfinance de Bujumbura, 7 décembre 2015.

⁴⁷ Entretien d'Amnesty International avec un défenseur des droits humains, Bujumbura, décembre 2015.

10 « Mes Enfants Ont Peur »
Aggravation de la crise des droits humains au Burundi

- civils si la situation continue de se détériorer ;
- demander au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et à la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, de se rendre à Bujumbura pour exhorter les autorités à mettre fin à la répression actuelle, et tout d'abord à lever les mesures juridiques et financières qui visent les organisations de défense des droits humains et les médias indépendants ;
 - relancer le processus de médiation destiné à mettre un terme à la crise des droits humains dans le pays ;
 - dépêcher de toute urgence, comme la résolution du 17 décembre du Conseil des droits de l'homme les y invite, une mission d'experts indépendants au Burundi afin qu'elle enquête sur les atteintes aux droits humains, les dénonce et formule des recommandations destinées à empêcher que la situation ne se détériore davantage.